

ATHLETI-K COACHING
Société à responsabilité limitée
Au capital de 2 000 €
Siège social : 1, place des Alisiers
86550 MIGNALOUX BEAUVOIR
978 288 264 RCS POITIERS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 25 AOUT 2026

L'an deux-mille-vingt-six,
Et le vingt-cinq août

Monsieur Kévin DOUSSOT, propriétaire de la totalité des 200 parts de la société ATHLETI-K COACHING, et donc associé unique de ladite société, et seul gérant,

L'associé unique a pris les décisions suivantes, à savoir :

- ✓ **Le transfert du siège social et la modification corrélative des statuts,**
- ✓ **Les pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social de 1, place des Alisiers 86550 MIGNALOUX BEAUVOIR au 80, rue des Artisans - ZAE de Beaubâton - 86550 MIGNALOUX BEAUVOIR, à compter du 25 août 2026.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé : **80, rue des Artisans - ZAE de Beaubâton - 86550 MIGNALOUX BEAUVOIR.**

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, l'associé unique a rédigé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Kévin DOUSSOT

47

